

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 3 avril 2024,

L'an deux mil vingt-quatre, trois avril à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Hervé ALOTTO, membre du CCAS.

Date de convocation : 29 mars 2024

Présents : Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Carole ANDRIES, Chantal BRUN, Danièle MOUREN

Excusés : Florent CHOLAT (donne pouvoir à Hervé Alotto), Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON, (donne pouvoir à Jean Paul Julien), Céline GELAS

Secrétaire de séance : Danièle MOUREN

Membres en exercice : 9
Membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Membres votants : 5

DELCCAS2024_004 : Finances - Présentation et approbation du compte administratif

La présidence de la séance est donnée à M. ALOTTO.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Florent CHOLAT, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale de Champagnier, après s'être fait présenter le budget du CCAS, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, décide à l'unanimité (Jean Paul JULIEN, vice-président et représentant de l'ordonnateur, ne prenant pas part au vote) :

1) **De donner acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En € TTC	Section Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats		3 248,15
Opérations	7 777,83	12 408,51
Totaux	7 777,83	15 656,66
Résultat de		7 878,83

En € TTC	Section Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats	0,00	
Opérations	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00
Résultat de		0,00

2) **De constater**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;

4) De voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

MODALITÉS DE VOTE : 5 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Hervé ALOTTO
Président de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. ALOTTO", written over the seal.

Danièle MOUREN
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. MOUREN", written over the text.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 23 AVR. 2024
Notifié : 23 AVR. 2024